



## Pb vente vehicule ancien litige avec l'acheteur

Par **bechirig**, le **01/10/2009** à **14:20**

Bonjour,

Mon pere a vendu (scooter)vespa année 1954 1800€, et le nouveau propriétaire nous envoie un recommandé en 1 - donner 600€, 2 - rechercher le vespa, 3 -un procès. Mon père panique, il aime pas ces courriers là.

Un ami a l'acheteur est venu voir et essayé tout impeccable sauf un pb de lumière que mon pere a réparé, après qq jours plus tard l'acheteur est venu voir le vespa toujours avec le même ami donc l'as vu et essayé également.

Il a chipoter pour qq rayures sur le phare donc mon pere a baissé son prix à 1800€ + il lui a donné un phare complet en appret, un porte-bagage, des freins avant etc...Donc la vente se fait tout le monde est content et mon pere reçoit ce recommandé qq jours après en critiquant la peinture,...et l'état du véhicule. Le vespa est d'origine, mon pere a mis de nombreuses pieces neuves dessus (segments, embrayage, pignon elastique, croisillons, roulements,joints spi,cables et gaines,faisceaux electriques,joints d'aile,joints de baguette de sol, soufflets de moteur,embouts de bequille,joint klaxon,carreau compteur et son joint,gaine compteur,2pneus,3chambres a air,pot echappement le tout est neuf. Le vespa a apparemment été démonté par l'acheteur et son ami.Mon pere risque t il qqchose car le vespa est partie dans un autre département et en plus ils y ont touchés? Le vespa n'a pas subi de transformation, ni de kit, ni de limage il est ok dans son jus d'origine. Mon pere restaure des vespas c'est sa passion il est président d'un club de vespa et se faire traiter d'escrocs au téléphone, et d'apprenti sur son recommandé ca fait pas plaisir.

merci pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **01/10/2009** à **15:25**

Bonjour,

Lire ce post-it :

[http://www.experatoo.com/droit-routier/vente-achat-vehicule-panne\\_23072\\_1.htm](http://www.experatoo.com/droit-routier/vente-achat-vehicule-panne_23072_1.htm)

Il semblerait que votre acheteur soit quelqu'un de mauvaise foi. Laissez-le donc tenter une procédure judiciaire, procédure qui risque fort de ne pas aboutir aux résultats qu'il espère, bien entendu.

Par **bechirig**, le **01/10/2009** à **16:00**

il dit dans son recommandé pb freinage avant, mon pere lui a dit de dépoussiéré les ferodos, il parle de rouille dans la cloche de frein c'est un vieu vespa qui roule peu, il parle de il de fer dans le starter carburateur, c'est pas du rafistolage c'est un cable de piano d'origine qui sert de tirette c'est comme ca à l'origine, il parle aussi de fuite d'huile qui sortirai du pot d'échappement ce n'est pas possible car c'est un moteur 2 temps avec boite de vitesse monté par 2 roulements et 2 joints spi neuf donc dans ce cas le moteur n'aura jamais démarré s'ils ont démonté le carburateur et mal remonté le flotteur ca se peut que de l'essence coule par le pot d'échappement.L'acheteur et son ami l'ont essayé et ont dit que le vespa roulait très bien. il chipote vraiment sur tout meme sur la roue arriere car des rondelles ne sont pas grovores , mon pere en a mis des plates mais qui ont le meme role et le meme diametre 2 mm. Donc tout ca j'appelle pas ca des vices cachés je pense pas en faite je sais plus rien maintenant avec tout ce qu'on entend ca fait peur.

Par **Tisuisse**, le **01/10/2009** à **16:15**

Tous ces griefs il devra les prouver devant le tribunal. Les ventes entre particuliers se font toujours "en l'état" sans qu'il soit besoin d'une quelconque garantie hormis celle des vices cachés (voir le lien que je vous ai fourni).

Par **bechirig**, le **01/10/2009** à **18:14**

je vous remercie de ce temps que vous donnez pour conseiller et rassurer les gens je pense qu'on aura de ses nouvelles encore. mais un c'est un vespa de 55 ans.  
merci encore pour vos reponses